

# JOURNAL

## HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

N<sup>o</sup>: XLI.

Octobre 1791.

Mercredi 19.

Séance du Vendredi 7.

ON fit la motion de deux projets ; le premier concernant le règlement de la Commission du Trésor, & le second, celui de l'évaluation de la monnoie d'or.

Mr. Gutakowski, Nonce d'Orsza, présenta au Roi de la part des Citoyens de ce district, une lettre qui marque leur satisfaction au sujet de la nouvelle forme de Gouvernement, qu'ils ont juré de maintenir aux dépens de leur vie. On fit la lecture de trois autres lettres écrites à sa Majesté sur ce même sujet de la part des Palatinats de Sieradz, de Plock, & de Polock.

A la demande du Prince Sapieha Maréchal de la Confération, le terme de l'ouverture de l'Assessorie de Lithuanie fut prolongé jusqu'au 15. Novembre prochain.

Mr. Zambrzycki, Nonce de Nur, présenta un projet qui indique les moyens d'empêcher l'Altération des monnaies d'or.

On demanda de la part de la Commission de Guerre, que les Etats avisent aux moyens de remédier aux inconveniens de l'incomplet de cette Commission, en nommant d'autres membres pour remplacer les morts ou les malades, & en fixant le complet à cinq personnes; Mr. Weissenhoff appuya cette demande, disant que l'armée ne fauroit rester sans une Magistrature toujours active; qu'on devoit examiner pourquoi la Commission de Guerre, qui est composée de 18. personnes est si souvent incomplète, tandis qu'il ne faut que 7. membres pour former le complet.

Le Roi dit : " La proposition de Mr. Weissenhoff, nous démontre la nécessité de prescrire à cette Magistrature un

„ règlement plus exact, & ensuite, de la nouvelle forme „ de gouvernement, son organisation doit avoir lieu; mais „ pour que cette Commission ne porte aucun préjudice au „ bien public par son inscription, les Etats approuveront sans „ doute que son complet soit fixé pour quelque tems à 5. „ personnes.

Mr. *Mézynski*, Nonce de *Sandomir*, en s'opposant à la réduction du complet, ajouta, qu'il demandra un jour raison, non seulement de ce que les membres de cette Commission ont interrompu le complet, mais aussi pourquoi, le 3 Mai, ils ont fait tirer du Canon à l'Arcenal, (\*) pour effectuer des violences.

Mrs. *Weiffenhoff* & *Mikorski*, furent d'avis de réduire le complet de la Commission de Guerre pour quelques jours, jusqu'à ce que la Députation ait examiné les opérations de cette Commission, & découvert les raisons pourquoi il n'y a pas de complet.

Mr. *Swietoſlawski*, dans la vue de maintenir la loi, s'opposa à la réduction du complet, & proposa d'autoriser le Roi à nommer des Commissaires à la place de ceux qui sont morts.

Mr. *Skorkowski*, fut d'avis qu'on examinat si ce sont les Grands Généraux qui empêchent le complet, qu'alors si cela est, ils doivent perdre leur pension, & qu'on autorise les personnes qui ont voix informative dans la Commission, à former en attendant son complet.

Mr. le Grand Maréchal de Lithuanie appuya la motion de rechercher la cause de cet incomplet, & ajouta que pour le bien général il étoit indispensable nécessaire que l'armée ne reste pas sans commandement; qu'il croyoit cependant

---

(\*) On tira effectivement quelques coups de Canon à l'Arcenal ce jour d'allegresse universelle, mais c'étoit lorsqu'après le serment fait on chanta le Te Deum. Cette heureuse Révolution n'eut besoin d'autres armes que celles de la vérité & de la raison.

que les membres de la Commission se justifieroient de leurs absences.

Mr. Potocki, Nonce de Lublin, en se déclarant pour la motion de Mr. Weissenhoff, qui propose de mettre à même la Commission de pouvoir se justifier de ses incomplets, combattit en même tems l'objection de Mr. Mezynski, & prouva qu'il n'y avoit point eu de violences de commises le 3. Mai.

Mr. Mezynski, persista dans son opposition au projet de réduire en attendant le complet de la Commission, & proposa que le Roi, en qui la Nation a mis toute sa confiance, eut à nommer d'autres membres à la place de ceux qui sont morts, & réitera qu'il demanderoit raison de la violence exercée le 5. Mai.

Le Roi: " Si je crois de mon devoir d'être reconnoissant envers tout citoyen qui me témoigne de la confiance, je me crois également obligé de faire voir qu'on ne fauroit séparer ma personne de ce qui s'est fait le 3. Mai; je déclare donc ici que, quiconque blâme cet ouvrage, me blâme moi-même, quiconque lui refuse une forme légale, manque à la vérité, & ceux qui prétendent qu'il y avoit de la violence, avancent des faussetés. Ainsi je me flatte que ceux qui ont partagé avec moi le zèle de ce jour mémorable ne permettront pas qu'un oeuvre aussi glorieux soit appellé violence, " Un cri universel applaudit au discours du Roi.

Enfin après de longs débats, tant en faveur de la loi, que pour la réduction du complet, on adopta le projet de la motion de Mr. Weissenhoff, & la Séance fut ajournée au Lundi suivant.

### Séance du Lundi 10 Octobre.

Mr. le Maréchal de la Diète remit à la décision des Etats le projet de l'évaluation de la monnoie d'or, & fit remarquer que la Députation, dans le vue de se mettre parfaitement au fait de la valeur & du poids, s'étoit concertée sur cet objet avec la Commission de la monnoie, & avoit même consulté les lumières de Mr. l'Abbé Ossowiecki.

Mr Zambrzycki, prétendit que ce projet ne prévenoit pas assez la cupidité des usuriers, qui altérerent ordinairement la monnoie d'or, mais que le sien en soumettant tout au poids, étoit dans le cas d'empêcher toute altération ; quelques Nonces furent du même avis : cependant après quelques changemens & additions, ce projet passa unanimement. Il porte en substance :

1<sup>re</sup> On reconnoitra pour ducats de bon aloi, ceux qui auront 23. carats et 7. grains d'or fin, qui peseront 72. et demi as, et dont on aura frappé 67. d'un marc de Cologne ; ils passeront à 18. florins.

2<sup>e</sup> La Diète considérant les ducats comme marchandise, charge la Commission du Trésor de publier la valeur intrinsèque des différentes espèces des monnaies d'or étrangères, et d'annexer à ses Unies leurs différentes empreintes, afin que d'après ces renseignemens les ducats soient perçus aux Douanes et aux autres Bureaux suivant le tarif qui leur aura été envoyé.

3<sup>e</sup> On déclare coupable de crime capital ceux qui auront falsifié ou altéré l'or, en conséquence, qui conque sera convaincu d'avoir rogné, coupé, ou altéré de quelque manière que ce soit la monnoie d'or, sera jugé au criminel.

4<sup>e</sup> Les ducats coupés, fussent-ils même cordonnés, n'auront pas la valeur légale s'ils ne font pas de poids ; Il fera cependant permis de les échanger au Bureau du Trésor public ou à la monnoie, à 7. et demi gros de perte pour chaque as qui manquera au poids requis.

5<sup>e</sup> Permettons l'exportation de toute espèce de monnoie d'or, et décrétons en même tems que les ducats altérés, échangés à la monnoie ou apportés au Tré-

for public feront refrappés à ses frais jusqu'au dernier Février 1792.

6<sup>me</sup>. Ce terme expiré, on payera, outre le 7.  
et demi gros pour chaque as qui manquera aux ducats altérés, encore 7. et demi gros pour les frais de resfonte et de timbre.

7<sup>me</sup>. Il est déffendu expressément à tous ceux qui font commerce d'argent, de prendre ou de donner des ducats autrement qu'au poids, et d'en faire venir de chez l'étranger qui soient altérés, sous peine de confiscation après avoir obtenu un décret du Juge, la troisième partie sera adjugée au dénonciateur.

On proposa de prolonger le terme qui avoit été fixé aux Nobles pour se faire inscrire dans le livre des possessionnés, vu que les rôles ne peuvent pas parvenir à tems des Palatinats éloignés, mais on diffèra cette motion jusqu'au Jeudi suivant.

Mr. le Prince Sapieha Maréchal de la Confédération, mit en avant un projet approuvé unanimement par la Province de Lithuanie à ses Séances particulières, qui admet les mêmes impôts pour cette province, que ceux que paye la Province de la Couronne; ce projet passa à l'unanimité, après y avoir fait cette addition: que le même mode de perception des dits impôts également répartis, sera employé dans les deux Etats à commencer au mois de Mars 1792. En conséquence de cette loi, on changea, à la demande du même Prince Sapieha, un point qui regarde l'assessorie de Lithuanie, savoir: Que le revenu du papier timbré sera employé à payer les Juges & leurs subalternes, de même que dans la Couronne.

D'après la motion de Mr. Soltyk, Nonce de Cracovie, on statua que le projet des Starosties ne seroit décidé qu'après avoir été deux semaines en délibération.

Mr. Plater, Castellan de Troki, en qualité de Député pour les Starosties, alléguâ les motifs qui ont engagé la Députation d'acquiescer à la plus grande partie du projet de Mr. l'Abbe Offowksi.

Mr. Zambrzycki, marqua son mécontentement de ce que la Députation n'a pas fait attention à son projet ni à celui de Mr. Sokolnicki, & rappela l'article de la loi qui donne la préférence aux projets des Nonces.

Mr. Linowski observa, que s'il vouloit flatter la vanité de certains membres, il n'admetteroit que des projets présentés par des Nonces ; mais comme il n'avoit eu en vue que le bien public, il avoua sans rougir qu'il se trouvoit des personnes qui avoient infiniment plus des lumières que d'autres sur certains objets, que par conséquent il convenoit d'en profiter, d'autant que le projet de Mr. l'Abbé Ossouwski est devenu celui d'unNonce qui en a fait la motion.

Mr. Kiciński, appuya, par un discours fort ample, le projet de la Députation relatif aux Starosties, & la Séance fut ajournée au lendemain.

### *Séance du Mardi 11. Octobre.*

On renvoya aux jugemens de la Diète, la cause de la Dame Zaiączkowska & de son mari, tous deux arrêtés pour crime commis contre la Diète.

On fit lecture du projet concernant les Starosties redigé par la Députation il contient huit feuilles dont nous donnerons un précis après qu'il aura été adopté. On y a ajouté, à la demande de Mr. Jelski, un supplément touchant les biens de Wareck changés & confirmés par la présente Diète.

Mr. Siemiński, Nonce de Sieradie, fit des remarques sur le projet qui venoit d'être lu, & s'opposa à ce qu'on approuvat les donations faites par les Diètes de 1775. & 1776, ainsi qu'aux licitations secrètes des Starosties ; il ne consent pas qu'on admette de billets du Trésor, qu'il est d'avis, dit-il, qu'on renvoie à l'établissement d'une banque nationale, & il finit par engager les Etats à rendre justice à Mr. Rychłowski qui a souffert des torts considérables.

Mr. Różnowski, demanda la lecture des projets de Mrs. l'Abbé Ossouwski & Sokolnicki.

Mr. Nossarzewski prétendit, qu'on ne devoit garder strictement la foi publique à l'égard des Starostes, qui ont man-

qué à leurs engagemens; Il demanda que la Députation consultat Mr. l'Abbé *Ossouefski*, dans les opérations économiques, & présenta un projet sur les Starostes dont on fit la lecture.

Le Roi fut d'avis de prendre la matière concernant les Starostes en délibération pour 15. jours, afin de donner le tems aux membres de faire leurs remarques à la Députation; & qu'on mit en avant le règlement de la Commission du Trésor. La Chambre y consentit unanimement.

On décerna à Mrs. les Secrétaires de la Diète 48,000. florins de gratification, & on assigna 20,000. florins pour les freis de Chancellerie. La Séance fut limitée au Jeudi suivant.

### Séance du Jeudi 13.

On reprit le projet du règlement de la Commission du Trésor corrigé par la Députation d'après les idées de différents membres.

Mr. *Swietoflawski*, après avoir fait des observations sur ce projet, fut d'avis de réunir les Commissions du Trésor des deux Nations.

Mr. le Maréchal de la Confédération de Lithuanie, s'opposa, au nom de toute sa province, à cette motion comme portant infraction à l'acte d'union, qui doit être sacré ayant été fait volontairement entre les deux Nations: que l'exemple de la jonction de deux Commissions de guerre, n'est pas à suivre à l'égard des Commissions du Trésor, d'autant qu'il n'y voyoit aucun avantage. Il opinà à ce que cet objet fût renvoyé à une époque où les deux Nations seront persuadées de la nécessité de joindre leur Trésor.

Mr. *Gliszczynski* observa, que des provinces étroitement unies dovoient avoir le même régime, & que c'est dans cette vue que la Constitution du 3. Mai ne parle que d'un Commission & d'un Trésor.

Mr. *Karp* dit, qu'il ne pouvoit consentir à la réunion des deux Commissions, qu'après avoir été convaincu des avantages qui devoient en résulter, & demanda qu'on reprit le

projet de Mr. Gutakowski, qui a eu vue la jonction de ces deux Commissions.

Mr. Wawrzenksi demontra, que l'acte d'union avoit assuré à la Lithuanie un Trésor séparé; & pria Sa Majesté d'interposer sa médiation pour engager la Couronne à se prêter aux voeux des Lithuaniens qui ne consentiront jamais à cette réunion.

Mr. Gutakowski avoua, qu'il avoit été pour la jonction des deux Commissions avant d'avoir assisté à la Séance particulière de cette Province, mais comme il a trouvé la majorité contraire à son opinion, il déclara qu'il changeoit de sentiment même contre son instruction.

Le Prince Czartoryski observa, que lorsque Vladislas offrit sa main à Hedvige, les deux Nation s'unirent étroitement par des conventions réciproques; & quoi qu'il croyoit que la réunion des deux Trésors en cimenteroit d'avantage les liens, il fût cependant d'avis de ne pas trop se hâter sur cet objet, afin de ne pas aigrir les esprits, qui pourront un jour être mieux convaincus de l'utilité de cette union.

Le Roi dit: que quoiqu'il défiroit beaucoup la jonction des deux Trésors, il ne jugeoit pas à propos actuellement d'en faire voir les motifs; qu'il n'avoit eu en vue que ce qui peut faire plaisir à la Lithuanie, qu'il cherit toujours, & que pour cet effet il vouloit éloigner tout sujet qui pourroit la contrarier en portant tous les membres qui sont pour l'union des deux Trésors, à acquiescer aux voeux de cette Province, qui pourra peut-être un jour être mieux convaincue des avantages de cette jonction. " Que l'esprit de la concorde, continua Sa Majesté, & l'amour du bien public nous anime toujours. La Séance fut adjournée au lendemain.